Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-33_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 16 février 2026

Service référent : Pôle Jeunesse Education Sport et Vie Associative

Objet : – Subventions 2026 à la Politique sociale

L'An deux mil vingt-six, le seize février à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix février, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, M. Serge BROSOLO, Mme Christine POUILLET, M. Hugues VANNIER, M. Jean-Michel BELZ, Mme Marie-Céline BARGAIN, adjoints au Maire, M. Alexis LIGEOUR, M. Gérard MAISNIER, Conseillers Municipaux délégués, M. Alain MOREAU, Mme Dorothée BOBEAU, Mme Marie-Thérèse NUGUES, Mme Nicole KIRCHGESSNER, Mme Sylvie BOSSARD, M. Marc ESPA, Mme Corinne LE JEUNE, M. Dominique CALCAGNO, Mme Laurence GONNOT, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne TURI, Mme Sophie LEMOULINIER, M. Alain RICHARD.

Représentés : Sabine JEGOU représentée par M. Gildas QUENDO, M. Gildas GOUARIN représenté par M. Marc ESPA, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, Mme Alizée POUILLET représentée par M. Patrick LE ROUX.

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BOBEAU.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-33_2026-DE

Séance du conseil municipal du 16 février 2026
Délibération n°33/2026

Service référent : Pôle Jeunesse Education Sport et Vie Associative

Objet : – Subventions 2026 à la Politique sociale

Rapporteur : Mme Christine POUILLET, Adjointe au Maire, chargée de la Jeunesse et des Affaires Sociales

Exposé :

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les subventions accordées dans le cadre de la Politique Sociale.

	Subvention accordée 2025	**Subvention demandée 2026**	**Avis de la commission pour 2026**
Alcool accompagnement prévention du Morbihan (plus membre de la fédération Entraid'addict depuis 2023)	100	120	**100**
Entraid'addict (fédération entraid'addict)	0	120	0
Banque alimentaire du Morbihan (cf convention de partenariat, délib 101/2013)	350	500	**350**
L'envolée Saint Pierre Quiberon	100	300	**100**
Association Saint-Vincent-de-Paul	300	non précisé.	**300**
Club du grand large	1000	1100	**1000**
Secours Catholique - Délégation du Morbihan	0	entre 0 et 1000	0
Echange et partage Deuil	0	300	0

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-33_2026-DE

Association pour le don de sang bénévole de la Presqu'ile (ADSB Quiberon)	300,00	500	**300**
Corps et âmes		1500	0
APF France handicap		100	0
AFM Téléthon		50	0
Les restaurants du cœur	0	150	**150**
Association des laryngectomisés et des mutilés de la voix de bretagne		non précisé	0
Vaincre la mucoviscidose		100	0
Rêves de clown		non précisé	0
Association des conciliateurs de justice de la cour d'appel de rennes		non précisé	0

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 28 janvier 2026, la Commission Affaires Sociales, Jeunesse et Affaires scolaires a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1611-4,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

Vu la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations

Considérant les demandes de subventions pour l'année 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité,**

APPROUVE l'attribution des subventions aux associations et différentes structures intervenant dans le champ de la politique sociale, selon le tableau présenté ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Pôle Finances Commande Publique de la ville et au CCAS ;

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-33_2026-DE

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 19 février 2026

Le Maire

Patrick Le Roux

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

R. A. A. : 2026
Classification actes : Subventions